



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 79'000.--
permettant la réfection de l'escalier situé à l'ouest du collège**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

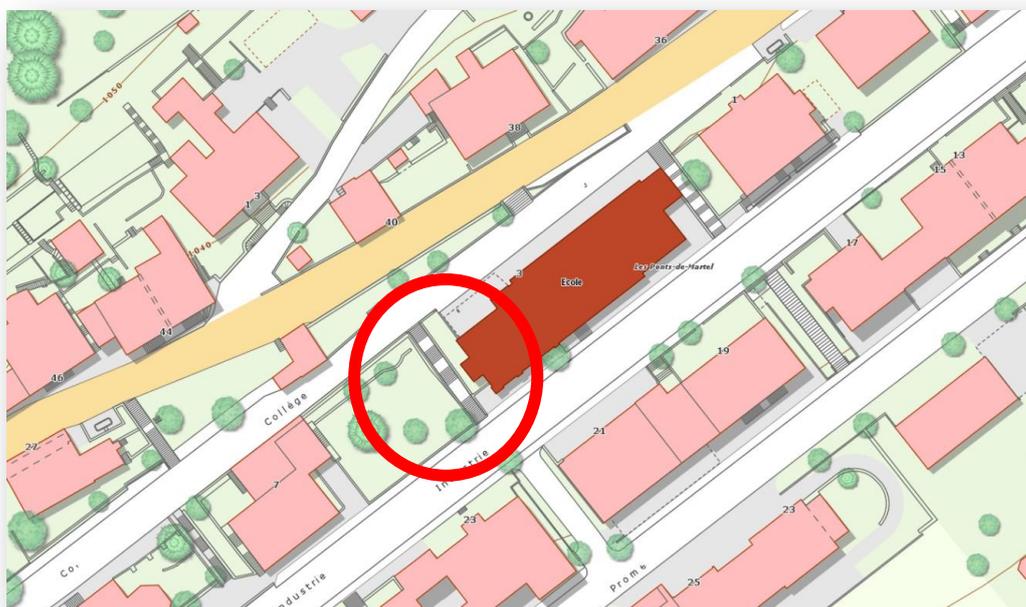
Il est désormais établi que les escaliers du village sont dans un triste état et que leur réfection est indispensable, puisque la volonté des autorités communales est de maintenir et d'entretenir les cheminements piétonniers de la localité faisant partie du patrimoine communal.

En 2009, votre autorité acceptait la réfection de l'escalier situé auprès de la Salle de Paroisse, travaux qui ont été effectués à notre plus grande satisfaction.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil général indiquait en avril de cette année ne pas vouloir abandonner l'escalier situé aux abords de Grande rue 27.

De plus, le plan des investissements qui vous a été présenté en même temps que le budget 2014 prévoit la réfection d'un escalier par législature.

Dans cette optique, le Conseil communal a analysé la situation et vous propose aujourd'hui la réfection de l'escalier situé à l'ouest du collège, auprès de la nouvelle cour.



En effet, cet ouvrage est fortement dégradé, alors qu'il est quotidiennement utilisé par de nombreux élèves, ce qui n'assure plus leur sécurité.



L'escalier situé auprès de Grande rue 27 est certes encore plus délabré, mais le Conseil communal estime sa rénovation moins urgente, étant donné sa fréquentation moindre et le fait qu'il est fermé depuis plusieurs années.

Selon l'entreprise questionnée à ce sujet, il n'est malheureusement plus possible de réparer cet escalier, qui nécessite une réfection complète.



Afin de diminuer les coûts, le Conseil communal estime qu'il est tout à fait admissible de réduire la largeur actuelle de cet escalier (2m.) à 1m50, comme cela avait été fait pour l'escalier situé auprès de la Salle de Paroisse.

Le Conseil communal prévoit de ce fait la démolition de l'escalier existant, la réfection totale des fondations, la rénovation des murets, la mise en place d'une nouvelle barrière en haut de cet ouvrage et le remplacement de la barrière existante auprès du transformateur afin de respecter les normes en vigueur.

De plus, la partie herbeuse sera rafraîchie, de nouvelles marches en granit seront posées ainsi que des galets en bordure de cet escalier.

Finalement, des pavés en granit seront placés sur une surface de 18 m² sur le palier donnant accès à la nouvelle cour d'école.

Ces travaux sont évalués à fr. 79'000.- TTC qui se décomposent comme suit :

- Maçonnerie	fr.	62'000.-
- Serrurerie, barrières	fr.	6'000.-
- Jardinage, plantations	fr.	500.-
- Divers et imprévus	fr.	4'648.-
Total HT	fr.	73'148.-
TVA 8%	fr.	5'852.-
Total TTC	fr.	79'000.-

Le montant prévu pour la maçonnerie comprend les frais relatifs au rhabillage du mur est de la cour du collège, travaux qui ont déjà été effectués par mesure de sécurité.

La pose de marches en béton plutôt qu'en granit diminuerait le montant global de ce crédit de 10%. Le Conseil communal estime toutefois que ce gain n'est pas suffisant par rapport à la durée de vie des marches en béton qui est bien moindre par rapport à celles en granit.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :

